

PLAN DE FINANCEMENT DE L'APPEL A PROJET « ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE » 2021 - 2^{ème} SESSION - PLAN DE RELANCE DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

L'an deux mille vingt, le **mardi 28 septembre à 10 h**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 21 septembre 2021 s'est réuni sur l'île d'Ilur - ÎLE D'ARZ sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Gaëlle FAVENNEC	

Absents excusés :

M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
M. Paul BARRET	
Mme Nathalie COURTRAI	
Mme Sylvie SCULO	
M. Simon UZENAT	

Procuration :

Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. David LAPPARTIENT
M. Ronan LE DÉLÉZIR donne procuration à M. Patrick CAMUS
M. Simon UZENAT donne procuration à Mme Anne GALLO
Mme Sylvie SCULO donne procuration à Mme Muriel CLÉRY
M. Pascal BARRET donne procuration à Mme Marie-Jo LE BRETON.

Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (directrice)
Mme Morgane DALLIC (responsable du pôle Culture et Patrimoine).
M. Ronan PASCO (Responsable du pôle Mer et Littoral)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)

PLAN DE FINANCEMENT DE L'APPEL A PROJET « ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE » 2021 2^{EME} SESSION – PLAN DE RELANCE DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE

Vu l'article 5 de la Charte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan prévoyant d'enrichir et transmettre les connaissances sur la nature » ;

Vu le programme national « Atlas de la Biodiversité Communale » (ABC) initié par le Ministère de l'Environnement en 2010 ;

Vu l'appel à projet (AAP) « Atlas de la biodiversité communale 2021 - 2^{ème} session Plan de Relance » lancé par l'Office Français de la Biodiversité et notamment son règlement administratif ;

Les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sont des démarches communales ou intercommunales qui permettent d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité et qui doivent permettre de constituer une aide à la décision pour les collectivités concernées afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel.

Dans le cadre de l'AAP lancé par l'Office Français de la Biodiversité un soutien financier est proposé aux communes, intercommunalités ou Parcs naturels régionaux présentant un projet.

Elaborer un Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) c'est :

- Réunir de nombreux acteurs de la commune, et notamment les scolaires, mais aussi des partenaires extérieurs, avec un objectif de sensibilisation à la biodiversité et de partage des connaissances déjà disponibles ;
- Impliquer et faire converger la population (enfants et adultes, actifs et retraités) sur les enjeux de biodiversité ;
- Compléter ces connaissances, notamment en impliquant les habitants à travers des actions de sciences participatives et d'animations ;
- Valoriser les actions en faveur de l'environnement d'ores et déjà engagées par la commune ;
- Identifier les actions à mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité.

Le processus conduisant à cet ABC repose sur un engagement de l'équipe municipale avec :

- Une phase de lancement incluant la synthèse des connaissances existantes et la proposition d'animations grand public pour faire découvrir les richesses naturelles des communes,
- Une phase d'inventaires complémentaires dont des inventaires participatifs avec les habitants,
- Une phase de valorisation et diffusion des résultats des inventaires de l'ABC,
- Une phase d'élaboration d'un plan d'actions communal pour la biodiversité.

L'ABC n'est donc pas un catalogue d'espèces et d'habitats. C'est un outil :

- de connaissance et d'aide à la décision pour les élus, notamment pour les documents d'urbanisme ;

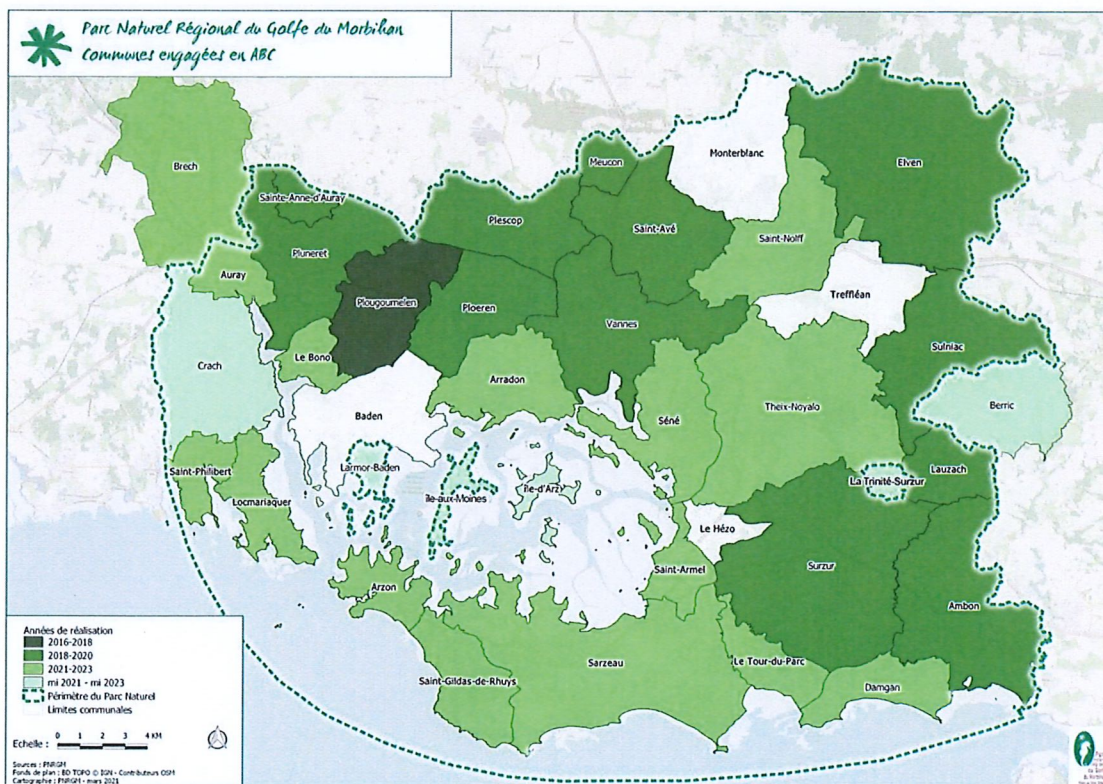
- d'appropriation de la richesse du patrimoine naturel du territoire communal. Il doit pouvoir appuyer des démarches et des projets communaux déjà engagés.

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan a été lauréat de trois appels à projet, pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale.

Ainsi se sont engagées dans la démarche les communes suivantes :

- En 2018-2020 : 12 communes, Ambon, Elven, Lauzach, Meucon, Plescop, Ploeren, Pluneret, Saint-Avé, Sainte-Anne-d'Auray, Sulniac, Surzur et Vannes.
- En 2021-2023 : 21, Arradon, Arzon, Auray, Brech (commune hors Parc), Damgan, Le Bono, Le Tour-du-Parc, Locmariaquer, Saint-Armel, Saint-Nolff, Saint-Gildas-de-Rhuys, Saint-Philibert, Sarzeau, Séné, Theix-Noyal ; puis Berric, Crac'h, Ile d'Arz, Ile-aux-Moines, Larmor-Baden et La Trinité-Surzur.

Ainsi, c'est donc 88% les communes du Parc qui se sont engagées en Atlas de la Biodiversité Communale.



Suite à différentes rencontres, les communes de Le Hézo, Tréfléan, Monterblanc et Baden ont souhaitées, à leur tour, s'engager dans la démarche.

Il est proposé que l'animation de la démarche se greffe à l'animation en cours. Néanmoins, cette extension de territoire entraîne des besoins en moyens financiers complémentaires, notamment pour les besoins d'amélioration de la connaissance et d'animation participative.

Ainsi l'appel à projet « Atlas de la Biodiversité Communale 2021 - 2ème session - Plan de relance » est une opportunité pour soutenir et compléter la démarche en cours.

Sous réserve de la confirmation définitive de l'engagement des 4 communes, le plan de financement 2022-2023 qui pourrait être déposé dans le cadre de l'appel à projet au 15 octobre est le suivant :

Dépenses	Montant (€)	Produits	Montant (€)
Personnel temporaire affecté au projet	15 750,00€	Subvention sollicitée auprès de l'OFB	21 750,00€
Valorisation du temps passé fonctionnaire	5 000,00€	Contribution des communes engagées dans l'ABC	22 000,00€
Inventaires (sous-traitance)	16 000,00€	Valorisation du temps passé fonctionnaire	5 000,00€
Mobilisation citoyenne (sous-traitance)	11 000,00€	Autofinancement du Parc	1 000,00€
Communication	1 000,00€		
Frais de missions/déplacements	1 000,00€		
Total	49 750,00€	Total	49 750,00€

Les principes proposés pour le projet :

- sollicitation d'une subvention de 5 437 € par commune impliquée dans le projet d'ABC à l'OFB, soit un total de 21 750 € correspondant à 44% du coût global du projet et 49% des dépenses éligibles ;
- contribution des communes allant de 4 000 à 6 000 € par commune en fonction de la taille (superficie et population), soit 2 000 à 3 000 € par an sur 2 ans, pour un montant global de 22 000 € correspondant à 44% du coût global du projet ;
- autofinancement du Parc de 6 000 €, soit 12% du coût global du projet.

La démarche engagée par le Parc commence à être connue et plusieurs communes hors Parc ont sollicité le Parc pour être accompagné dans la démarche. La sollicitation de La Trinité-sur-Mer trouve du sens dans la démarche mutualisée pour la gestion de ses espaces naturels qu'elle a avec les communes de Locmariaquer et Saint-Philibert.

Avec l'ajout de La Trinité-sur-Mer, le plan de financement évoluera de la manière suivante, correspondant à une contribution financière de 4 000 € par an de la commune :

Dépenses	Montant (€)	Produits	Montant (€)
Personnel temporaire affecté au projet	15 750,00€	Subvention sollicitée auprès de l'OFB	21 750,00€
Valorisation du temps passé fonctionnaire	5 000,00€	Contribution des communes engagées dans l'ABC	30 000,00€
Inventaires (sous-traitance)	21 000,00€	Valorisation du temps passé fonctionnaire	5 000,00€
Mobilisation citoyenne (sous-traitance)	14 000,00€	Autofinancement du Parc	1 000,00€
Communication	1 000,00€		
Frais de missions/déplacements	1 000,00€		
Total	57 750,00€	Total	57 750,00€



Rapport n° 2021-09-28-07
Délibération n° 2021-32
Bureau syndical du Syndicat Mixte de Gestion
du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
Réunion du mardi 28 septembre 2021

Les principes proposés pour le projet :

- Sollicitation d'une subvention de 4 350 € par commune impliquée dans le projet d'ABC à l'OFB, soit un total de 21 750 € correspondant à 38% du coût global du projet et 41% des dépenses éligibles ;
- Contribution des communes allant de 4 000 à 8 000 € par commune en fonction de la taille (superficie et population), soit 2 000 à 4 000 € par an sur 2 ans, pour un montant global de 30 000 € correspondant à 51% du coût global du projet ;
- Autofinancement du Parc de 6 000 €, soit 10% du coût global du projet.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** la candidature du Parc à l'appel à projet « Atlas de la Biodiversité Communale 2021 2eme session Plan de Relance », avec le plan de financement indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité pour la réalisation d'ABC sur les 5 communes ayant souhaité s'engager dans le projet.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT